

**Programme de développement de l'industrie apicole  
Formulaire de demande 2021-2022**

<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR</b>		I prefer future correspondence in : <input type="checkbox"/> English <input type="checkbox"/> French	
		Langue de correspondance préférée : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais	
<b>Date de la réception</b>		<b>No de projet :</b>	
Nom du demandeur – entreprise enregistrée ou personne (La contribution sera remise à ce nom)		Nom de la personne-ressource (s'il ne s'agit pas du demandeur)	
Adresse (route ou rue)		Adresse électronique	
		<input type="checkbox"/> Je préfère que les lettres me soient transmises par courriel	
Ville ou village	Province	Code postal	Comté
Numéro de tél (domicile/travail)	Numéro de tél (cellulaire)	Numéro de télécopieur (domicile)	Numéro de télécopieur (travail)
( )	( )	( )	( )
Destinataire du chèque ( <i>cochez une case</i> )		<input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Client	
<b>1. Indiquer l'élément ou les éléments du programme visés par la demande et le montant du financement demandé (✓) :</b>			
<input type="checkbox"/> Élément A _____ \$ Achat et/ou division de colonies destinées à la pollinisation <input type="checkbox"/> Élément B _____ \$ Achat et/ou construction de matériel apicole Montant total _____ \$			
<b>Contribution maximale :</b> La contribution maximale qu'un requérant peut recevoir est de 10 000 \$ par année (montants combinés des éléments A et B).			
Date limite pour présenter une demande : <b>Élément A: 31 juillet, 2021</b> <b>Élément B : 6 novembre, 2021.</b>			
Les demandes déposées seront étudiées selon le principe du premier arrivé, premier servi jusqu'à l'épuisement des fonds.			
La priorité sera accordée aux projets présentés au titre de l'élément A du programme qui permet aux apiculteurs du Nouveau-Brunswick d'augmenter le nombre de colonies d'abeilles domestiques destinées à la pollinisation.			
Toutes les activités et tous les achats de matériel et d'équipement effectués avant l'approbation des projets ne seront pas considérés comme admissibles.			
<b>2. Êtes-vous inscrit comme apiculteur en 2021 (✓) ?</b>			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<b>3. Êtes-vous membre en règle de l'Association des Apiculteurs du Nouveau-Brunswick (✓) ?</b>			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Le requérant doit être membre en règle de l'Association des Apiculteurs du Nouveau-Brunswick (AANB).			

#### 4. Êtes-vous un nouvel exploitant

Oui  Non

Les producteurs agricoles qui sont considérés comme de nouveaux exploitants sont admissibles à une contribution additionnelle de 10 %, à condition que la contribution n'excède pas les maximums établis pour chaque programme. La contribution totale provenant des gouvernements ne dépassera pas 100 % des coûts éligibles. Un nouvel exploitant est défini comme une personne qui agricole ou a été propriétaire d'une ferme durant cinq ans ou moins. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches peut demander de la documentation afin de déterminer l'admissibilité à titre de nouvel exploitant.

#### 5. Expérience en apiculture

Moins de cinq années  Plus de cinq années

Les apiculteurs comptant moins de cinq années d'expérience doivent :

- avoir été à l'emploi d'un apiculteur expérimenté pendant au moins une saison complète;
- **ou** avoir suivi un cours d'apiculture auprès d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu;
- **ou** établir une relation de mentorat avec un apiculteur expérimenté;
- **ou** avoir démontré qu'ils étaient en mesure de diriger avec succès une exploitation à grande échelle (100 colonies ou plus) pendant au moins deux saisons hivernales  
(s'il vous plaît joindre des pages supplémentaires au besoin)

#### 6. Élément A: Augmentation du nombre de colonies destinées à la pollinisation.

Précisez le nombre de colonies que vous possédiez le 31 mai 2021 : \_\_\_\_\_

Précisez le nombre de colonies que vous prévoyez avoir le 28 septembre 2021 : \_\_\_\_\_

**Tableau 1.** Information sur l'augmentation de colonies:

Méthode de croissance	Dates de l'achat ou division	Nbre de colonies/ paquets achetés / Nbre de colonie additionnel par division	\$ Cout par unité	\$ Cout Total	Montant demandé \$ à 50 p. cent
Achat de paquets d'abeilles					
Achat de nucléi					
Achat de colonies complètes					
Division de colonies d'abeilles domestiques (limité à 50 % des colonies déclarées au printemps 2018)			\$50		
<b>Total</b>					

**Total des fonds demandés au titre de l'Élément A = Total Tableau 1 = \$ \_\_\_\_\_**

**7. Élément B : Achat ou construction de matériel apicole**

**Tableau 2: Dépenses prévues pour l'achat de matériel apicole.**

**Veillez détailler ci-dessous chaque dépense prévue. (La TVH n'est pas admissible au remboursement).**

Dépenses prévues	Nombre	Coût unitaire (\$)	Coût total \$ (Nbre X \$ unitaire)	Montant demandé \$ à 50 p. cent ou de l'aide financière maximale des lignes directrices
<b>Achat de matériel apicole</b>				
<b>Système de palettes modifiées pour déménager les ruches</b>				
Total				\$

**Tableau 3. Construction de matériel à la ferme.**

**Veillez détailler ci-dessous chaque élément construit à la ferme.**

Élément admissible	Nombre	Montant admissible par élément \$	Total des fonds demandés (Quantité X montant admissible par élément) \$
Hausse standard		8,00 \$	
Hausse moyenne		6,50 \$	
Hausse petite		6,00 \$	
Hausse de ruchette (6 cadres)		7,00 \$	
Nourrisseur en bois		12,80 \$	
Plancher du fond		7,00 \$	
Couvercle isolé		10,00 \$	
Couvercle non isolé		8,00 \$	
<b>Système de palettes modifiées pour déménager les ruches</b>			
en métal – pour déménager des ruches		80,00 \$	
en bois – pour déménager des ruches		60,00 \$	
<b>Total</b>			\$

**Total des fonds demandés au titre de l'Élément B = Total Tableau 2 + Total Tableau 3 = \_\_\_\_\_ \$**

**8. Information sur la production et la gestion**

Tous requérants doivent compléter tableau 4 et 5.

**Tableau 6.** Plan d'expansion/de développement - Complétez le tableau suivant décrit la façon dont vous envisagez de développer votre exploitation apicole au cours des trois prochaines années, s'il vous plaît joindre des pages supplémentaires au besoin.

Année	colonies offertes en location	N <sup>bre</sup> de colonies pour hiver	La perte attendue (basé sur votre opération)
2021			
2022			
2023			
2024			
2025			

- Une estimation, en dollars, de la valeur ou du revenu qu'apporteront potentiellement les nouvelles technologies ou le nouvel équipement à la croissance ou à la viabilité de votre exploitation agricole : \_\_\_\_\_ \$.
- Indiquez (✓) de quels secteurs proviendra ce montant : élargissement des services de pollinisation ( ), prix accrue ( ), qualité accrue ( ), efficacité accrue ( ), accès a des nouveaux marchés ( ), autre ( ) \_\_\_\_\_.

**9. Méthodes de gestion de la production :**

**Tableau 5.** Veuillez fournir des renseignements sur les méthodes de lutte antiparasitaire et la période d'application des mesures de lutte contre la maladie ou les parasites suivants :

PARASITE OU MALADIE	Méthode de lutte utilisée – automne	Méthode de lutte utilisée – printemps	
Acarien varroa			
Loque américaine (LA)			
Loque européenne (LE)			
Nosémose			
Nourriture supplémentaire			
Autre			
Autre			
À quelle fréquence remplacez-vous les cadres à couvain?	Jamais _____	Tous les 1 à 3 ans _____	Tous les 4 à 8 ans _____

**DÉCLARATION ET SIGNATURE(S)** Veuillez indiquer votre accord avec les énoncés suivants en inscrivant un (✓) dans la case.

Je soussigné(e) déclare/Nous soussigné(e)s déclarons que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais et exacts en tous points.

Je comprends/Nous comprenons que les renseignements fournis sur ce formulaire sont assujettis aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* du Canada, de la *Loi sur l'accès à l'information* du Canada et de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* du Nouveau-Brunswick.

Je comprends/Nous comprenons aussi que le défaut de remplir toutes les conditions de la demande peut retarder le traitement de celle-ci ou annuler mon/notre admissibilité à une aide financière au titre du programme.

Je comprends/Nous comprenons que je serai/nous serons responsable(s) de vérifier le bien-fondé technique et structurel du projet ainsi que les exigences juridiques connexes.

J'accepte/Nous acceptons de respecter toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent.

NOM EN LETTRES MOULÉES

SIGNATURE

DATE

POUR OBTENIR DE L'AIDE POUR REMPLIR LE PRÉSENT FORMULAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC LE :  
BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ENVOYEZ PAR LA POSTE LA DEMANDE ORIGINALE SIGNÉE AU :  
BUREAU RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES DU NOUVEAU-BRUNSWICK OU À ADMINISTRATRICE DU PARTENARIAT CANADIEN POUR L'AGRICULTURE, PROGRAMMES FINANCIERS DESTINÉS À L'INDUSTRIE, À L'ADRESSE SUIVANTE : C. P. 6000, FREDERICTON (N.-B.) E3B 5H1 (courriel : [CAP.ADMIN@gnb.ca](mailto:CAP.ADMIN@gnb.ca))

**À usage interne seulement**

Agent de développement du MAAP

Agent de projet recommandé

**SAUVEZ ET SIGNEZ LA PRÉSENTE DEMANDE ET CONSERVEZ-EN UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS**